



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Réclames.....	0 fr. 50
Faits divers.....	1 fr. 00

Aux Saint-Pierrais

Aux armateurs

Aux membres de la chambre de commerce

Aux patrons pêcheurs

Aux marins

La Vigie se fait un pénible devoir de vous offrir en entier la fameuse interpellation rentrée du commis-voyageur en socialisme d'exportation PAUL CONSTANS.

Elle ne supprimera rien de l'incomparable discours-mélodrame du « Pipelet des Bancs de Terre-Neuve »

Pendant près de deux heures ce colonial d'ordre a parlé de vieilles histoires qu'il ne connaissait même pas. Et les pavés d'ours qu'il lançait, allaient s'amonceuler sur les banquettes vides de la Chambre.

Des attaques qu'il a lancées contre M. Légasse nous n'en dirons rien, sinon que ce dernier les méprise tellement qu'il n'a pas hésité à les livrer à la publicité dans ce journal pour que tout le monde puisse juger de leur valeur et de leur bonne foi et de leur portée.

Mais quels peuvent être les pauvres de cœur et d'esprit qui ont expédié M. Paul Constans à la tribune pour lui faire raconter que nos armateurs ressemblent à des négriers, que nos marins sont regardés comme du bétail humain et nourris de détritus de morue et d'alcool, que nos patrons de pêche sont les diaboliques de l'armateur et les ennemis de leurs hommes et que la chambre de commerce en établissant le prix moyen de la morue vole les marins ?

Voilà pourtant ce qui a été vomie contre notre pauvre pays à la Chambre par le grand ami et protecteur de l'« Action laïque » — celui-là même dont certains journaux locaux nous menaçaient jadis. —

Devant de telles infamies débitées au Parlement, notre population toute entière aurait du frémir d'indignation et tous les Saint-Pierrais, sans distinction d'opinion ou de parti, auraient dû flétrir un pareil langage si humiliant pour nous tous.

Le Réveil Saint-Pierrais s'est contenté simplement d'estropier ce triste discours en se gardant bien de publier les passages insultants pour les armateurs, les patrons, les marins ou la Chambre de Commerce elle-même. Il a même remercié M. Constans....

Au dessus de nos divisions intestines, il y a pourtant l'armateur, le marin la colonie elle-même. Ils ont droit d'être respectés partout, et nous tenons à dire, pour notre part, que si M. Paul Constans peut passer en la circonstance pour un naïf malfaisant il n'en est pas moins vrai que les gens qui l'ont si mal renseigné et si mal documenté ont fait une bien vilaine besogne.

C'est simplement pour le déclarer que la Vigie paraît aujourd'hui.

Question Constans

SÉANCE DU 20 FÉVRIER

M. Paul Constans, (Allier) Mon interpellation ayant un objet tout particulier, je me réserve, d'accord avec M. le ministre des colonies, de développer cette interpellation au cours de la discussion du chapitre 22 du budget du ministre des colonies concernant la subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon.

M. le président Ce ne sera pas alors sous forme d'interpellation, car il n'est pas possible de développer une interpellation sur des chapitres du budget. Vous pourrez, si vous le voulez, poser une question à M. le ministre, mais elle ne pourra pas être sanctionnée par un ordre du jour.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER

M. le président. « Chap. 22. — Subvention au budget local de St-Pierre et Miquelon, 80.000 fr. »

La parole est à M. Paul Constans.

M. Paul Constans (Allier). Messieurs, le 15 septembre dernier, j'écrivais à M. le ministre des colonies pour l'informer que je tenais à l'interpeller sur certains scandales de l'administration de Saint-Pierre et Miquelon. Depuis, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rendre cette interpellation inutile. Je croyais y avoir réussi en partie, et j'aurais évité avec beaucoup de satisfaction à la Chambre de passer quelques instants de plus à la discussion du ministère des colonies. J'ai dû n'y pas renoncer définitivement, bien que ce ne soit plus sous forme d'interpellation que j'interviens. Je me serais dissous volontiers de retenir l'attention de la Chambre s'il ne s'était élevé, de la part de certaines personnes intéressées à supprimer mon intervention, des affirmations audacieuses, si des menaces, des injures ne m'avaient été adressées, dès l'annonce de l'interpellation, par des gens qui ne m'avaient jamais vu, qui ne me connaissaient pas. J'ai été traité de forban dans le journal la VIGIE, organe d'un gros capitaliste de Saint-Pierre et Miquelon, parce que, je le répète, j'avais annoncé mon interpellation.

M. de Baudry d'Asson. Vous n'êtes pourtant pas un crocheteur d'église, et fort heureusement pour vous, mon cher collègue. (Très bien ! très ! à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. Paul Constans Nous avons l'habitude de nous élever contre certaines expéditions coloniales, parce que nous savons que trop souvent ces colonies ne servent que de terrain d'exploitation et de rapine pour quelques coteries financières ; mais ici, il ne s'agit même pas d'une de ces conquêtes coloniales faites en pays nègre, il s'agit d'une espèce de prolongement de la côte bretonne, car St-Pierre et Miquelon constituent plutôt une sous préfecture française de la métropole qu'une colonie (Très bien ! très bien ! sur divers voix).

Je crois que le mal que je vais signaler provient beaucoup plus de la situation anormale qui lui est faite par son administration que des faits en eux-mêmes.

Dans la situation actuelle qui a été rappelée par M. Le Hérissey, cette malheureuse colonie a été divisée en deux partis bien distincts ; cela pendant longtemps, indépendamment de tout événement politique : ceux qui ont été installés, grâce à l'influence d'argent d'un homme, et ceux qui ont résisté, qui n'ont pas voulu se hisser enrôler dans le service de cette même personnalité et en constituent le parti de l'opposition.

Quelle est la population de Saint-Pierre et Miquelon ? Cette population est composée de gens qui

se livrent à l'industrie de la pêche ; ce sont des marins, des personnes occupées à l'exportation d'alcools français. Une des ressources principales pour les pêcheurs est la prime de 20 fr. accordée par chaque quintal de morue exporté par les pêcheurs français.

Il y a dans cette colonie un homme qui, avec sa famille a réussi à mettre la main sur tous les pouvoirs politiques en y faisant nommer à son gré dans toutes les administrations les fonctionnaires de son choix, pour pouvoir les diriger à sa guise. Si j'ajoute en même temps que cet homme est tout puissant par sa fortune, parce qu'il est un des plus gros armateurs de l'île et que, de plus, il est le seul banquier du pays, vous jugerez immédiatement que, à Saint-Pierre et Miquelon, le maître de la situation économique, aussi bien que de la situation administrative, c'est toujours lui et rien que lui.

Sa banque, d'ailleurs, fonctionne d'une façon bizarre, parce qu'il n'y a pas d'enclos métallique ; le crédit fonctionne par de simples billets à ordre que délivre cette banque et avec lesquels s'exercent les transactions du commerce local.

M. le rapporteur nous signale une situation lamentable : en 1902 il y avait 208 goëlettes qui ont été armées avec 3.925 marins ; en 1905, il n'y avait plus que 101 goëlettes montées par 1.900 marins. Les recettes des douanes et des taxes de consommation ont été, en 1902 respectivement, 207,790 fr. et 106,178, et elles n'ont plus été, en 1905, que de 445.000 fr. pour les droits de douane, et 65.000 fr. pour les taxes de consommation.

Je pourrais également citer la régression de l'octroi de mer et vous verrez qu'à l'heure actuelle on ne prévoit plus de ce chef que 35.000 fr. pour le budget de 1905. Tandis que cet octroi de mer avait donné en 1902, 79.636 ; en 1904 le budget de cette colonie s'est soldé par un déficit de 70.003 fr. Il ne reste plus que 44.996 francs.

En dehors des causes naturelles, en dehors des mauvaises années de pêche, il est incontestable que cette situation économique est aggravée du fait du monopole exclusif ou à peu près du représentant de la colonie, du capitaliste de la colonie, sur tout le pouvoir de cette région.

M. le ministre actuel des colonies a semblé comprendre ce qu'il y avait de grave dans cet état de chose ; c'est une des raisons pour lesquelles j'aurais voulu pouvoir m'abstenir. Cependant, je dois dire qu'il a résisté pendant très longtemps, malgré sa bonne volonté, malgré l'énergie qu'il a décidée à montrer en vue de modifier de fâcheuses pratiques, il a résisté parce qu'il a été très longtemps mal renseigné par les gouverneurs eux-mêmes.

Il y a eu, autrefois, jusqu'en 1900, si je ne me trompe, une administration régulière, équitable, honnête : c'était l'administration de M. Samary. Puis est venu M. Jullien. M. Jullien ayant de quitter Paris pour aller prendre son poste, était déjà conquis aux intérêts et à l'influence de la personnalité à laquelle je fais allusion. Dès qu'il est arrivé là-bas, il s'est immisqué dans une affaire judiciaire extrêmement grave, dans laquelle il n'avait rien à voir.

Il avait été commis une fraude évidente, considérable, qui devait être frappée par une amende de 60.000 fr. Le chef du service des douanes, qui était un commis de première classe faisant fonction de vérificateur adjoint, et qui avait pris à cœur de faire son service, de défendre les intérêts financiers de la colonie, avait saisi le *Jules-Jean-Baptiste* avec sa cargaison de morue anglaise, déclarée comme française pour toucher la prime de 20 fr. par quintal.

Intervention de M. Jullien et finalement prescriptif, par suite de l'inertie imposée à la justice. Cette main-mise sur l'action judiciaire a coûté 60.000 fr. à la colonie ; elle a, de plus, permis au grand armateur de continuer ses pratiques, les-

ministre, connaîttra que nous avons signalé ici des faits contre les fonctionnaires n'ont eu que le tort de faire leur devoir et qu'il faudra leur donner les justes compensations qui leur sont dues. J'oubliais de vous dire, en effet, qu'on ne s'est pas borné au rappel de M. Sazie, dont tous ceux qui le connaissent font l'éloge ; mais l'agent des douanes, dont je vous ai parlé, M. Philippi, qui avait eu tort de saisir le *Jules-Jean-Baptiste*, a été également rappelé. On a donné à ce rappel la raison d'une mesure d'économie. Les douanes avaient à leur tête un vérificateur adjoint et un commis de 1^e classe. Or on rappelle M. Philippi, qui était commis de 1^e classe titulaire, qui avait le nombre d'années de services nécessaire pour obtenir de l'avancement là-bas, et on envoie à Saint-Pierre et Miquelon un vérificateur adjoint, choisi par le même grand armateur, M. Légasse. A l'arrivée de M. Philippi en France, on a été obligé de reconnaître que cet agent était méritant et on lui a donné le grade qu'il a fallu avoir pour rester à Saint-Pierre et Miquelon ; on l'a nommé vérificateur adjoint.

Voilà comment les choses se passent. Auparavant il y avait eu un instituteur, qui avait organisé l'instruction laïque à la satisfaction de tous dans la colonie : M. Coudert. Cet instituteur a été rappelé, lui aussi, pour avoir eu l'audace de critiquer un sermon d'un curé de Saint-Pierre...

M. Lasies. Il y allé ; c'est pour cela qu'on l'a révoqué.

M. Paul Constant. ... qui avait blâmé ce qu'il appelait l'école sans Dieu, et fait le procès de l'école laïque, contre laquelle M. Légasse, délégué élu au conseil supérieur des colonies, avait engagé une lutte acharnée, faisant partir les uns après les autres, les enfants qui la fréquentaient.

Jamais, monsieur le ministre, aucune enquête n'a été ordonnée sur ces faits. Jamais on n'a dit à M. Coudert pourquoi il avait été rappelé, pas plus qu'à M. Sazie, ni à M. Michas, ni à M. Philippi, ni à M. Toulon. M. Lagrosilière, avocat-avocé, à son retour à Saint-Pierre et Miquelon, a trouvé toutes ses affaires pendant jugées par défaut ; on lui a supprimé toutes les affaires, où il était commis comme syndic.

M. Lasies. Pauvre garçon !

M. Paul Constant. Il est possible, mon cher collègue, que vous en riez...

M. Lasies. Mais pas du tout ! Ne me prêtez pas des sentiments que je n'ai pas. Je le plains.

M. Paul Constant. M. Lagrosilière, en un mot, a été complètement ruiné par la volonté, les agissements de magistrats et de fonctionnaires, à l'heure actuelle entièrement à la disposition de M. Légasse.

J'en aurai fini, messieurs, lorsque je vous aurai entretenus des marins pêcheurs de morues. La question est ici à sa place, puisque Saint-Pierre et Miquelon et sa marine relèvent du ministère des colonies.

Saint-Pierre ressemble beaucoup plus — je l'ai dit au début — à un faubourg de Douarnenez ou de Saint-Malo qu'à nos autres colonies.

M. le rapporteur. Ce sont, en effet, nos populations de l'Ouest qui l'ont peuplé,

M. Paul Constant. N'est-il pas absurde d'appliquer à ces possesssions notre législature coloniale habituelle ?

Je note, en passant, que le ministre actuel — et je l'en félicite — semble avoir compris cette anomalie puisqu'il a décidé — il l'a annoncé ce matin — de supprimer le gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, personnage toujours soucieux de jouer un rôle politique important, chose inutile, et, nous l'avons vu, surtout dangereuse, puisque ce personnage, sous quelque émanation qu'il apparaisse, déclare toujours qu'il ne peut gouverner qu'avec les capitalistes et le clergé représentant le pouvoir économique et les influences politiques.

Le travailleur de la mer est ordinairement exploité. Non seulement il travaille neuf fois sur dix pour le roi de Prusse — je vais l'établir — mais les employeurs, ses maîtres — car, dans l'industrie de la pêche, l'armateur ressemble beaucoup à un négociant qu'au patron d'industrie — le dégradent moralement et physiquement par l'alcool, avec la complaisance, d'ailleurs, de l'administration de la marine. Cette administration se réclame, dans de belles circulaires, de la protection des gens de mer ; mais sa protection se manifeste surtout par l'application aux prolétaires de la loi disciplinaire du 21 mars 1852 mer de ce décret-loi disciplinaire du 21 mars 1852 qui est la honte de notre législation maritime.

Le pêcheur de morue est, je suppose, engagé aux environs de Saint-Malo où il a passé l'hiver en vivant à crédit, car il trouve rarement du travail pendant cette saison. En février ou mars, il est reçu par les agents de l'armateur. Au moment de l'engagement, il touche un denier à Dieu. Dans le langage courant denier à Dieu veut dire cadeau : mais ici ce n'est pas le cas. Ce denier à Dieu personnel à la fonction du marin varie entre 1 fr. pour le mousse et 150 fr. pour le patron.

Or, dans toutes les chartes-parties renfermant les conditions d'engagement, il est stipulé qu'ces deniers à Dieu seront déduits du produit de la pêche dans la répartition des parts revenant à l'équipage. C'est ainsi qu'un mousse, par exemple supposera sur sa part une retenue proportionnelle à tous les deniers à Dieu versés, même à celui du patron, qui s'élève à 150 fr. Vous m'objeterez peut-être que les conditions d'engagement sont libres, et que, puisque les marins les acceptent, dans les bureaux de l'inscription maritime, tout est, pour le mieux dans la meilleure et la plus juste des sociétés.

M. le rapporteur. Non, tout n'est pas pour le mieux. Les malheurs sont obligés de passer sous fourches candides des armateurs. Il faut voir

assisté à ces engagements sur les quais de Saint-Malo, pour savoir comment les choses se passent.

M. Paul Constant. Je suis heureux d'entendre cette parole de la bouche de M. le rapporteur à l'appui de ma thèse.

M. Gustave Rouanet. L'alcool est l'instrument de dégradation en même temps que d'exploitation.

M. Paul Constant. La plus part d'entre vous n'ont jamais eu entre les mains de chartes-parties d'engagements de marins. Elles sont rédigées dans le style le plus compliqué et le plus obscur ; elles sont lues — quand elles le sont — devant les équipages rarement au complet, par un auxiliaire quelconque qui lit les divers articles des conditions d'engagement à la vapeur.

Or, ce jour de revue d'embarquement, qui est un jour de fête pour ces malheureux marins, destinés à mourir, pendant sept ou huit mois, une vie de galérien où ils seront exposés aux pires souffrances, souvent à la mort dans des conditions atroces, ce jour-là beaucoup ont un peu bu comme ils disent, et ils auraient besoin de trouver auprès de l'administration de la marine, un véritable protecteur ne se bornant pas à la lecture rapide de conventions souvent incompréhensibles, mais leur expliquant leurs droits, les mettant en garde contre les clauses hypocrites obscures et volontairement à doubles sens des chartes-parties. Mais, hélas ! ces revues d'embarquement ont quelque chose de particulièrement attristant. On a dès ce moment, la sensation que ces hommes sont regardés et traités comme du bétail humain dont la vie ne pese pas lourd. N'est-ce pas un armateur de Saint-Pierre demandant au médecin en chef de l'hôpital comment se portent un certain nombre de marins qui s'exprimait ainsi : « Comment vont mes bestiaux ? »

Après la revue, le marin touche des avances qu'il devra rembourser en fin de campagne ; or, ces avances servent à payer les fournisseurs divers qui ont fait crédit et à s'équiper ; à chaque campagne de pêche il faut en effet plusieurs paire de bottes, des vêtements cirés et ordinaires ; puis on embarque ces hommes ou plutôt on les parque sur des voiliers à vapeur, dans les conditions les plus anthygiéniques et sans aucune sécurité. Depuis quelques années les marins engagés pour les goélettes de Saint-Pierre, gagnaient ce port sur des vapeur ; mais les armateurs les plus puissants, jugeant qu'il n'y a pas de petites économies et que la santé et la sécurité des hommes comptent peu, puisqu'en cas de naufrage l'assurance paye le bateau et les frais et toutes les avances perçue par les marins, les armateurs ont l'année dernière particulièrement, penser à charger les voiliers avec leurs marins. Résultat : un de ces bateaux, les *Courriers-réunis*, perdus corps et biens avec cent cinquante prolétaires, dont une quarantaine d'enfants.

Ces tristes événements, qui mettent en deuil la côte bretonne, passent vraiment trop inaperçus dans ce pays. Il y aurait matière à rechercher les responsabilités qui pèsent sur certains capitalistes rapaces pour q à la personnalité humaine n'est que de la chair à exploitation. Il est intéressant à noter que ces capitalistes affrètent leurs meilleurs navires au transport du matériel dont ils ont un besoin urgent, et chargent sur les vieux rossignols de leur flotte la cargaison humaine facilement remplacée et dont la perte ne nuit pas aux petites et aux grandes affaires.

Et vous savez bien, messieurs, que c'est la vérité même : c'est principalement dans l'industrie de la pêche qu'il est exact de dire que l'outil humain compte très peu parce que avec le développement du machinisme, comme le remplacement, pour la pêche, des bateaux à voiles par des bateaux à vapeur, on a moins de moins en moins de la main-d'œuvre humaine.

Les marins arrivés à Saint-Pierre, ce sera l'embarquement sur la goëlette de pêche. Avant son départ, celle-ci subira la classique visite d'experts. Ces experts, tous plus ou moins dépendants des armateurs locaux dont ils sont les fournisseurs, trouvent toujours que tout est bien ; ils donnent très facilement l'exeat à ces navires qui, au premier coup de vent, coulent par voie d'eau, à ces goëlettes dont les unes ne possèdent que des engins réglementaires insuffisants, boîte à eau, biscuits, etc., et le pêcheur qui partira à la dérive dans son doris, era quelquefois retrouvé mort de soif parce que les armateurs ont placé dans le doris, des boîtes insuffisantes, dans les barils, de l'eau pourrie, dans les cambuses des bateaux, des biscuits avariés.

Pendant la campagne de pêche, ce sera pour le pêcheur une vie de bagnard : nourri de morue ou plus exactement de détritus de morue et d'alcool. (Mouvements divers)

— C'est la vérité : on peut le lire dans les rapports officiels — il est logé dans des cales malpropres ou il peut, couché sur des paillasses pourries ; le pêcheur, le mousse en particulier, sera soumis aux plus mauvais traitements, car le patron de pêche n'est pas le protecteur des marins : il est avant tout, le domestique de l'armateur ; il est à priori, le patron, l'ennemi de ses hommes.

Je n'insiste pas sur la question des mousses. Certains incidents retentissants ont démontré jusqu'à l'évidence ce qu'il y a d'odieux à permettre l'embarquement de ces enfants qui, à bord, n'apprennent pas le métier de marin, puisqu'ils sont chargés de faire la cuisine et d'assurer la propreté des locaux, mais apprennent à devenir alcooliques et souvent vicieux. Lisez ces rapports, pourtant bien modérés, des chefs de la division navale de Terre Neuve : voyez quelle est la proportion des mousses atteints de maladies spéculaires ; vous frémirez. Souvent ces enfants de treize ans

qui on livre sans défense à un patron et à des hommes quelquefois brutaux doivent contenir et vivre vingt-trois hommes d'équipage. Vous devinez les caresses que cet enfant doit recevoir quand le patron est mécontent de lui !

Voilà quelle est la situation lamentable de ces mousses ; voilà M. le Ministre ou il faudrait porter votre hache et frapper avec énergie, car ce sont là des institutions véritablement révoltantes, à notre époque de civilisation.

Il faut supprimer les mousses à bord des goëlettes de pêche : tout le monde le demande. Qu'attendons-nous pour réaliser cette simple réforme ? Qu'il y ait de nouveaux cadavres, de nouvelles générations d'hommes dégradés par l'alcool, les mauvais traitements et le reste ? (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche)

L'alcool favorise les désirs de l'armateur, ainsi que le disait tout à l'heure mon collègue et ami M. Rouanet ; l'alcool consommé à bord des bateaux de pêche n'a coûté presque rien, il est inférieur à l'alcool à brûler. Cela est historique.

Un amateur, et ici je ne veux pas faire de personnalité — d'ailleurs ce serait à peu près toujours le même nom qui reviendrait — un armateur adjudicataire de la fourniture d'alcool pour l'hôpital de Saint-Pierre livrait un liquide qui, employé dans une lampe, encrassait la lanipe. Je pourrais citer le nom du pharmacien militaire qui a fait l'expérience.

D'autre part, il est avéré qu'sans alcool les marins ne marcheraient pas. Les armateurs exploitent le vice de ces hommes.

Gorgé d'alcool, le marin brave momentanément la brume, le vent. Devenu inconscient, il ne se rend pas compte de sa force, de ce qu'il pourrait obtenir par l'organisation, par la lutte contre ses ennemis de classe. Ainsi on endort l'énergie de ces prolétaires par le poison, et l'État qui affiche dans de belles phrases sa sollicitude pour les marins du commerce, « admirable réservoir — suivant la formule officielle — où l'on puisse le personnel de la flotte », affecte de ne pas voir que cette industrie de la pêche pour laquelle les contribuables français payent des millions ; sous forme de primes au profit d'armateurs, n'est qu'une exploitation sans limite du pêcheur, qui est atteint physiquement, en outre, et de la manière la plus grave, par les conditions d'assistance qu'on lui fait. Oui, cette industrie nous coûte cher, et il ne sera peut-être pas excessif d'exiger en retour des capitalistes gorgés des primes un traitement minimum obligatoire des marins ; faute de se soumettre aux prescription réglementaires édictées par le département de la marine, ils perdraient le droit à la prime. Voilà le remède, à mon avis. Il faut le dire bien haut, ces armateurs opulents ne doivent qu'en partie leur richesse aux primes réglementaires et légales : quelques grosses maisons ont si bien joué de la fraude sur les produits à leur début qu'en peu d'années elles faisaient des capitaux considérables. Il y a si peu de différence, en effet, entre une morue dite « française » et une morue dite « étrangère ». La fin de la campagne de pêche arrive. Savez-vous tout ce qui est à déduire de la part du pêcheur ? c'est par ces considérations d'ordre économiques que je veux terminer.

Il y a à déduire

1^o L'achat de la boëtte, le plus souvent une somme énorme que le marin doit accepter : il n'a aucun moyen de contrôle ;

2^o Une commission de 3 p. 100 à l'armateur pour ses peines et soins, peines et soins pour lesquels il fait déjà un bénéfice en majorant ses comptes de boëtte ;

3^o Les gratifications des patrons de doris qui sont donc payées en parti par les travailleurs ;

4^o Tous les frais occasionnés par les mouvements du bateau : pilotage, etc.

Sur la part qui revient à l'équipage, on retient ensuite tous les deniers à Dieu, les frais d'engagements du patron, les gratifications des pêcheurs engagés, etc., etc.

Puis on divise en parts ; et sur la part de chaque pêcheur on retire ce qui revient à la caisse des invalides ; on déduit en outre les fournitures faites.

Nouveau scandale, car chaque armateur à une boutique de commerçant ; et ils poussent à la consommation, les bonnes années, particulièrement en prévision des salaires à revenir,

Muni d'un livret enrégistré qui fait foi en justice — et ici, messieurs, j'appelle tout particulièrement votre attention — le marin achète à crédit chez son fournisseur, qui est presque toujours son armateur et ce qui est vendu au public 5 fr. est porté au double, quelquefois au triple sur le livret de l'homme ! On transforme ainsi les bouteilles d'absinthe ou de bitter en mitaines ou en bottes. A la fin de la campagne que va-t-il lui rester ? Rien, presque toujours.

Ce qui est scandaleux dans ce système, c'est le bénéfice considérable que l'armateur tire de l'homme, tire même des salaires qu'il doit à l'homme.

Savez-vous qui fixe le prix moyen de la morue qui sert à établir les comptes de pêche ? C'est la chambre de commerce, composée exclusivement d'armateurs. Aussi ce prix est-il toujours inférieur de 1 fr. 50 à 2 fr. au prix moyen réel ; et 100.000 fr. à 150.000 fr. de solaire sont ainsi volés aux marins !

Après avoir trimé, souffert, après être devenu un peu plus alcoolique, après avoir contracté souvent les plus graves maladies, l'homme repart toujours sur un voilier, largué dans une cale sans air, et sans lumière ; il arrive, là-bas — quand il ne reste pas en route, comme en 1902, les 170 jeunes graviers perdus sur le *Jules-Jean-Baptiste*.

Je ne parle pas du déchet énorme survenu en cours de campagne ! et, pas plus riche qu'avant, le pêcheur recommencera, car ce métier horrible l'empêche de mourir de faim, et il faut avoir le courage de le dire la perspective d'avoir un peu d'alcool pendant quelques mois le séduit aussi. Quand donc comprendra-t-il que l'alcool n'est qu'un moyen terrible employé par ses maîtres pour l'asservir et détruire en lui toute révolte consciente ?

M. Gustave Rouanet. Très bien !

M. Paul Constans. Voilà un aperçu, messieurs, aussi rapide qu'il m'était possible de le faire, de la vie des marins pêcheurs de mornes. Ces observations ne sont nullement étrangères à mon sujet, car les maîtres les plus puissants de ces prolétaires sont à St-Pierre les chefs absolus du pays, choisissant les gouverneurs, les magistrats, les fonctionnaires, brisant ce qui leur résiste, soutenus par le clergé dont le chef et le frère même du plus dangereux de ces capitalistes et ne se sert de la religion que pour faire prospérer les affaires commerciales de ses parents.

Ces hommes, et surtout cet homme dont je vous ai parlé, ne briguent la puissance politique que pour mieux continuer leur besogne de capitalistes ; leur fortune est acquise dans un nombre d'années étonnamment faible ; ils sont insensibles à toutes les misères, à toutes les ruines, à tous les deuils sur lesquels cette fortune s'est échappée.

Je m'arrête. Comme sanction des observations que je viens de présenter, monsieur le ministre, je demande simplement à la chambre de vous prier d'inviter votre administrateur — celui qui, d'après votre dernière décision, remplacera le gouverneur dans l'attitude a été si lamentablement la même depuis le départ de M. Samary — à secouer le joug de l'homme dont j'ai parlé, qui a le droit de s'occuper de ses intérêts particuliers comme il l'entend, mais qui n'a pas le droit d'associer à sa fortune, de rendre complices de ses agissements les administrateurs de la colonie.

Je vous demande en second lieu, monsieur le ministre, d'appliquer une mesure de justice à l'égard de tous ces fonctionnaires irréprochables qui ont été rappelés, frappés uniquement parce qu'ils avaient refusé la mainmise de M. le délégué au conseil supérieur des colonies et de servir ses intérêts financiers.

On est allé plus loin : on a essayé de salir les fonctionnaires qu'on frappait ainsi — et c'est uniquement pour ne pas allonger ces observations, déjà longues évidemment, que je n'ai pas donné de détails plus précis sur des faits capables de soulever l'indignation de la chambre toute entière.

J'espère que M. le ministre s'inspirera de ces sentiments de justice pour faire à St-Pierre et Miquelon l'œuvre qu'il est nécessaire d'y accomplir pour honneur de la conscience française. (Applaudissements à l'extrême gauche)

M. le président. La parole est à M. le ministre des colonies.

M. le ministre des colonies. La Chambre m'exigea de ne pas suivre M. Constans dans les développements qu'elle vient d'entendre ; il me suffira de dire que je tiendrai le plus grand compte de ses observations et que je les transmettrai, pour autant qu'elles concernent, à mes collègues du commerce et de la marine.

Je tiens simplement à dire que la plupart des déplacements dont a parler l'honorable M. Constans sont antérieurs à mon arrivée au ministère des colonies. M. Michas est le seul magistrat, je crois, qui ait été rappelé par moi ; et il a été à la suite d'une arrestation ordonnée par lui, mais non maintenue, du délégué élu de la colonie, c'est-à-dire du représentant élu par le suffrage universel : j'ai estimé qu'il n'était pas possible qu'un magistrat fut en conflit aussi aigu avec un représentant élu, mais M. Michas, oin d'avoir été disgracié, a eu un avancement.

Je tiens à déclarer à l'honorable M. Paul Constans que pour les fonctionnaires déplacés avant

mon arrivée je suis prêt à rechercher les compensations possibles (*très bien ; très bien*) Je tiens à lui dire aussi que M. Angoulvant, gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, est un administrateur émérite, un de mes meilleurs gouverneurs, un de ceux en qui j'ai pleine confiance, et un très ferme républicain.

M. Paul Constans. Il ne l'a guère montré à St-Pierre et Miquelon, monsieur le ministre

M. le ministre des colonies. Mais administrer Saint-Pierre n'est pas chose facile ! M. Angoulvant a été pris entre tous les partis qui divisent ce malheureux pays ; il n'a voulu se mettre au service d'aucun d'eux.

La solution était la réorganisation ou mieux la simplification de l'administration de Saint-Pierre, je l'ai décidée et réalisée.

Comme on l'a fort bien dit, Saint-Pierre n'est qu'un faubourg de Saint-Malo. Le maintien d'un gouverneur pour une colonie aussi petite se justifiait tant que nous avions des difficultés au French Shore ; ces difficultés sont aujourd'hui, sinon solutionnées, en tous cas très atténues ; il était inutile dès lors d'envoyer dans l'île un gouverneur personnage considérable et coûteux. Saint-Pierre, sera dorénavant dirigé par un administrateur, je choisirai un fonctionnaire rompu aux difficultés administratives qui s'occupera uniquement des intérêts économiques de la colonie.

La malheureuse colonie de Saint-Pierre est dans la détresse. On vous a dit, et je le répète, que le navire fait eau de toutes parts il faut de l'union. Ce n'est pas au moment où le navire fait eau de toutes parts que les matelots doivent s'entre-déchirer. (*Très-bien ! très-bien*)

M. Paul Constans (Allier). Monsieur le ministre vous avez dit avec raison : Que voulez-vous que fît M. le gouverneur Angoulvant ferme républicain, avant d'aller à Saint-Pierre et Miquelon, en présence d'un délégué au conseil supérieur des colonies tout puissant ? Je veux seulement donner lecture de quelques affiches pour montrer par quels procédés on se fait élire délégué au conseil supérieur des colonies.

Voici ce qui a été affiché sur les murs de Saint-Pierre et Miquelon au moment des élections municipales, après la dissolution du conseil municipal qui déplaît à M. le délégué :

« Souvenez-vous de la Martinique ! » Là aussi on a renvoyé les frères. Tous ensemble votons pour l'Eglise !

« Toujours pour l'Eglise !

« Le malheur tombera sur tous ceux qui ne voteront pas pour la reconstruction de notre chère Eglise.

« Souvenez-vous en ! »

D'ailleurs, le conseil municipal dissous ne refusa pas la reconstruction de l'Eglise.

J'ai l'âge encore d'autres affiches ; mais je n'insiste pas ; je crois avoir surabondamment démontré par quels procédés et par quel abus de son influence M. Légasse est toujours délégué au conseil supérieur des colonies, et pourquoi il conserve toujours là-bas la puissance économique.

M. Gustave Rouanet. Et l'heureux élu se dit d'ailleurs démocrate et franc-maçon. (Exclamations et rires.)

M. Paul Constans. Il se fait appuyer par les francs-maçons, en tout cas !

M. G. de Buregard. (Indre). C'est la meilleure politique !

M. Paul Constans. Je citerai cette dernière ligne

« Chers marins souvenez-vous que l'Eglise vous attend pour célébrer votre heureux retour, etc... »

Ce sont là des exemples frappants de la manière dont on fait la politique à Saint-Pierre, et cela démontre suffisamment quels sont les procédés que le personnage dont je parle a dû employer pour empêcher à tout prix les observations que j'ai présentées, d'arriver à la tribune de la Chambre.

M. Le Président Personne ne demande plus la

parole ? . . .

Je mets aux voix le chapitre 22, au chiffre 80,000 francs.

(Le chapitre 22, mis aux voix, est adopté.)

Archibald & Co

NORTH-SYDNEY. C. B.

Charbon et armement dans toutes ses branches

La maison Archibald & Cie est la plus ancienne de Sydney, elle a la consignation de la presque totalité de la flotte de pêcheurs de boëtte. C'est la seule maison d'armement à Sydney où l'on parle français.

AVIS

L'imprimerie de la VIGIE a l'honneur d'informer le public qu'elle peut exécuter tous travaux, tels que, lettres de deuil, cartes de commerce, cartes de visite, affiches, factures, connaissances etc.. etc..

à des prix modérés

A VENDRE

Plusieurs Maisons
Dans de bonnes conditions

S'adresser à

M. M. St-Martin Légasse neveu et Cie

Pianos à Louer

Au mois ou à l'année

S'adresser chez M. J.-B. Legasse neveu
Rue Truguet

AVIS

UNE
personne très recommandable

DEMANDE A SE PLACER

comme cuisinière

S'adresser au bureau du Journal

Le gérant Fernand Dotsabide

Imprimerie La VIGIE